LE REMPART

VOL. 3 NUMERO SPECIAL FEVRIER, 1969 PUBLIE PAR L'ASJBOO

PROJET DE L'ACFEO

UNE ECOLE SECONDAIRE FRANCO-ONTARIENNE DANS NOTRE REGION

Il fait plaisir au Rempart de publier ce numéro spécial pour aider à faire connaître le projet d'école secondaire franco-ontarienne dans notre région. Ce projet est sans aucun doute le plus important à l'épanouissement des nôtres à survenir depuis très longtemps. Nous encourageons nos lecteurs à bien se renseigner sur cette question et à assister en très grand nombre à la réunion annoncée à la dernière page. Quand vous aurez étudié ce numéro du Rempart, passez-le à quelqu'un que ça concerne.

LE PROJET A ETE BIEN ETUDIE

WILLIAM DAVIS

C'est en 1967, à la demande de l'Association Canadienne Francaise d'Education de l'Ontario que le gouvernement ontarien a décidé de permettre l'établissement d'écoles secondaires qui correspondraient à tous les besoins des jeunes franco-ontariens.

Pour préparer les détails de la loi permettant l'établissement de ces écoles, l'honorable William G. Davis, ministre de l'éducation a formé un comité ministériel auquel l'ACFEO elle-même a nommé quatre membres.

Puis l'ACFEO a formé un comité provincial représentant toutes les parties de la province pour rencontrer les quatre membres qu'elle a nommé au comité ministériel et assurer ainsi que la loi conviendrait à toutes les régions.

Au début de 1968, le conseil régional Windsor-métropolitain de l'ACFEO a formé un comité spécial pour étudier la question de l'établissement d'une telle école dans notre région. M. Jean Mongenais est le président de ce comité. Il est aussi membre du comité provincial.

Ce comité local comptait six membres au début. Il a tout de suite invité un representant de chaque école primaire bilingue de la ville de Windsor et du comté d'Essex à en faire partie. Puis à mesure que son travail augmentait, il acceptait tous ceux qui offraient leurs services. Plus de 50 personnes ont assisté à sa dernière réunion.

Le printemps dernier, ce comité a fait circuler un questionnaire au sujet d'une école secondaire franco-ontarienne chez tous les parents des élèves bilingues de la 5ième à la 8ième année dans la ville et dans le comté. 400 personnes y ont répondu.

Le comité a fait des réunions spéciales pour discuter de cette question avec les prêtres d'expression francaise, avec des enseignants de l'inspectorat de Windsor, des enseignants de l'inspectorat de Belle-Rivière, et avec des groupes d'élèves d'expression francaise qui sont actuellement dans des écoles secondaires de la région.

Plus récemment, le président du comité a rencontré des groupes de parents dans tous les endroits où se trouve une école élémentaire bilingue pour discuter avec eux des détails du projet.

Le comité a donc étudié en détail la possibilité d'une école secondaire franco-ontarienne dans notre région. Il annoncera ses conclusions à la réunion publique de tous les contribuables d'expression francaise de la ville et du comté qui est annoncée à la page quatre de ce journal.

L'ECOLE SECONDAIRE FRANCO-ONTARIENNE REPOND A TOUS LES BESOINS

AU BESOIN FINANCIER :

. . .car elle est maintenue complètement par les taxes payées actuellement par tous les contribuables (Même les contribuables aux écoles séparées contribuent aux écoles séparées contribuent aux écoles secondaires publiques puisqu'il n'est pas permis aux écoles séparées de maintenir des écoles secondaires.

Ni les élèves ni les parents n'ont à payer un sou de plus et les livres sont fournis gratuitement.

AU BESOIN LINGUISTIQUE:

. . .car la langue francaise et la langue anglaise y sont enseignées tous les jours.

Les autres matières sont enseignées soit en francais, soit en anglais, où en se servant des deux, selon ce qui convient aux élèves.

AU BESOIN CULTUREL:

. . .car tous les élèves et le personnel sont de langue française. La langue de communication est donc le francais, et l'atmosphère générale de l'école entière est française.

L'élève a donc l'occasion de bien connaître sa langue et d'apprécier sa culture.

AU BESOIN RELIGIEUX:

. . .car le Règlement 45 du Ministère de l'education permet depuis longtemps l'instruction religieuse par le clergé deux périodes par semaine dans toutes les écoles publiques.

Plus récemment il est permis que les professeurs réguliers de l'école employés par le conseil d'éducation fassent l'instruction religieuse.

Il est aussi permis d'organiser les clubs et les activités qui aident à la formation religieuse des élèves.

AU BESOIN ACADEMIQUE:

. . .car elle peut offrir tous les cours de 4 ans ou de 5 ans: Arts et Sciences, Commercial, Technique.

AU BESOIN SOCIAL:

. . .car l'étude de l'anglais, les contacts réguliers avec les étudiants de langue anglaise des autres écoles secondaires, et d'autres activités spéciales permettent à l'élève de bien comprendre les gens de langue anglaise qui forment la majorité en Ontario.

Le gradué de l'école est prêt à continuer son éducation n'importe où, à faire concurrence sur le marché du travail, et à participer pleinement à la vie politique, civique et sociale de notre province.

CE GENRE D'ECOLE EXISTE DEJA

Même si la nouvelle loi n'est entrée en vigueur que le premier janvier dernier, il existe déja près de 20 écoles secondaires franco-ontariennes à divers endroits de la province.

A droite, l'école Notre-Dame de Lourdes du Collegiate Institute Board d'Ottawa.

Dans chacune des villes de Sudbury et d'Ottawa, une nouvelle grande école polyvalente est déjà en construction.

ECOLE NOTRE-DAME DE LOURDES, OTTAWA.

AVANTAGES D'UNE ECOLE SECONDAIRE FRANCO-ONTARIENNE

——UN BEAUCOUP PLUS GRAND CHOIX DE COURS POUR LES ELEVES

——UNE ATMOSPHERE BEAUCOUP MOINS ETRANGERE POUR LES ELEVES QUI SORTENT DES ECOLES ELEMENTAIRES BILINGUES

——L'OCCASION DE VRAIMENT BIEN CONNAITRE LA LANGUE FRANCAISE EN PLUS DE LA LANGUE ANGLAISE

——AUCUN FRAIS DE SCOLARITE A PAYER

——DES COURS DU SOIR EN FRANCAIS POUR LES ADULTES

——UNE PREPARATION PLUS COMPLETE POUR LES FUTURS PROFESSEURS D'ECOLE ELEMENTAIRE BILINGUE

——UNE BIBLIOTHEQUE ET UN CENTRE DE RESSOURCES MIEUX ADAPTES

LA LOI

La loi qui permet l'établissement d'écoles secondaires franco-ontariennes s'appelle le Bill 141.

Selon cette loi, dix contribuables d'un district scolaire doivent demander par écrit l'enseignement en français au conseil d'éducation. Cela a été fait au début de janvier au Windsor Board of Education et au Essex County Board of Education.

Le conseil scolaire doit ensuite former un comité consultatif (''French Language Advisory Committee'') comme suit: il nomme trois de ses membres au comité, et il convoque une réunion publique à laquelle tous les contribuables de langue française choisissent quatre autres membres par élection.

Dans le comté d'Essex, le conseil scolaire a nommé MM. Rosaire Sylvestre, E. J. Boutette et Fred Washburn. Il a tenu sa réunion publique le mercredi 12 février à laquelle ont été élus MMe Louis Rocheleau, et MM. Gérard Desmarais, Victor St Pierre, et Omer Parent. Le comité de l'ACFEO avait espéré bien renseigner les gens sur l'endroit et la date de cette réunion d'élection mais le conseil scolaire l'a organisée rapidement et le comité ne l'a su que deux jours d'avance. L'assistance à cette réunion ne représentait donc pas tous les intéressés du comté. C'est pourquoi il est très important que tous les gens du comté qui sont intéressés assistent à la grande réunion de l'ACFEO (Voir la dernière page de ce numéro du Rempart.)

A Windsor, le conseil scolaire a nommé MM. H. J. Lassaline, H. A. Campbell et G. H. Hawkins. Sa réunion d'election aura lieu le 5 mars, à 8 heures au Walkerville Collegiate Institute, 2100 rue Richmond. La présence des gens de langue française de la ville est donc importante à deux réunions: celle de l'ACFEO (voir la dernière page de ce numéro du Rempart) et à la réunion d'élection du 5 mars.

Ce sont ces comités consultatifs qui doivent faire au conseil scolaire les recommendations concernant les besoins éducatifs des gens de langue française.

Le comité de l'ACFEO a étudié la question d'une école secondaire franco-ontarienne depuis un an et est prêt à rencontrer les comités consultatifs des conseils scolaires au nom de tous les gens qui seront à la grande réunion de l'ACFEO qui est annoncée à la dernière page de ce numéro du Rempart.

SI VOUS ETES INTERESSE A UNE ECOLE SECONDAIRE FRANCO ONTARIENNE DANS NOTRE REGION

SI VOUS VOULEZ CONNAITRE LE RAPPORT DU COMITE DE L'ACFEO QUI A ETUDIE CETTE QUESTION

SI VOUS VOULEZ APPUYER CE RAPPORT

SI VOUS VOULEZ QUE LE COMITE DE L'ACFEO AGISSE EN VOTRE NOM

SOYEZ PRESENTS A LA

REUNION PUBLIQUE DES GENS DE LANGUE FRANCAISE LE DIMANCHE, 2 MARS, A 2:30 DE L'APRES-MIDI A LA SALLE ST-GILBERT, RUE CHURCH, TECUMSEH

LE REMPART

JOURNAL MENSUEL DE L'ASJBOO

IMPRIME A TILBURY PAR COMMUNITY WEB PRINTING

CORRESPONDANCE SOIT ADRESSEE à :
M. RICHARD DROUILLARD C.P. 526, TILBURY, ONT.
pour tout ré-abonnement ou changement d'adresse.
A: MME PAUL LEBOEUF, POINTE-AUX-ROCHES, ONT.
pour paiement de factures au mot mystère.
A: MME ROSARIO BEZAIRE, r.r. no 3, AMHERSTBURG, ONT.
pour tout ce qui doit paraître dans le journal.

abonnement : $ 1.50

LES ARTICLES PUBLIES DANS CE JOURNAL NE REPRESENTENT PAS NECESSAIREMENT LA POSITION OFFICIELLE DE L'A.S.J.B.O.O.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

* VENEZ MARI ET FEMME

* VENEZ SI VOUS CONNAISSEZ DES JEUNES QUI POURRAIENT PROFITER DE CETTE ECOLE DANS LES ANNEES A VENIR

* VENEZ SI VOUS AVEZ DES ENFANTS DANS DES CLASSES BILINGUES ELEMENTAIRES

* AMENEZ LES GENS QUE CA CONCERNE